

# L'Etat-nounou a encore frappé ! Des chèques-psy pour les étudiants...

écrit par Raoul Girodet | 28 février 2021



La mise en place de cellules d'aide psychologique a démarré voici une vingtaine d'années pour venir en aide aux victimes de catastrophe ou d'attentats et permettre de réduire l'impact du syndrome post-traumatique.

**Dans l'arsenal des mesures destinées à infantiliser les populations, les cellules psychologiques sont redoutablement efficaces.**

À l'origine, les CUMP (Cellules d'urgence médico-psychologiques) ont été mises en place pour assister les victimes. Elles furent portés sur les fonts baptismaux par Chirac (Encore lui !) suite à l'attentat du RER B en 1995. Bon ! 8 morts, 175 blessés, ça peut effectivement justifier un dispositif exceptionnel pour minimiser les syndromes post-traumatiques.

Mais depuis, on use et abuse du soutien psychologique, avec mise en place de cellules de soutien à la moindre anicroche. Ces démarches compassionnelles sont extrêmement populaires dans l'opinion et d'une efficacité remarquable pour

déresponsabiliser les individus.

Tout responsable politique ou autre se sent obligé de mettre en place une cellule d'assistance en cas de drame. Ça fait bien, ça donne une image de responsable et c'est excellent pour la com.

La dérive n'a pas tardé pour que la mise en place de cellules de soutien se généralise aux témoins d'agressions, aux situations de plans de licenciement, de souffrance au travail ou de violences en milieu scolaire.

La notion s'étend pour toucher désormais les proches des victimes.

On use et abuse de ce procédé.

**Dans le même registre, je viens d'apprendre que les étudiants ayant le spleen en raison des mesures anti-COVID vont bénéficier d'un « chèque-psy », dispositif entré en vigueur le 1er février dernier.**

**Quésaco ?**

On apprend dans « Le Parisien Étudiant » que :

*« Le « chèque d'accompagnement psychologique » (CAP) pour les étudiants fragilisés par la crise, annoncé par le gouvernement le 15 janvier, est entré en vigueur depuis le 1er février. Tous les étudiants pourront obtenir cette aide pour pouvoir consulter un psychologue, un psychothérapeute ou un psychiatre.*

*(...)*

*Il s'agira d'un accès à trois consultations d'une durée de 45 minutes, sans avance de frais pour éviter d'amputer le budget des étudiants. »*

Voilà ! La grande entreprise d'infantilisation continue.

Les pauvres chéris stressés par le couvre-feu, traumatisés par les cours à distance vont bénéficier d'un suivi psy...

Évidemment, la situation des étudiants n'est pas drôle. Mais relativisons, que diable !

Pensons à nos parents et grands parents ayant vécu les guerres mondiales.

Si on considère que l'inconfort subi par les étudiants mérite un suivi psychologique, on fabriquera sans nul doute des individus incapables de gérer les situations difficiles qu'ils seront amenés à subir dans leur vie.

Car la vie, c'est une succession de coups durs à gérer et il faut s'y préparer.

On aura ainsi des zombies, tellement plus faciles à manipuler : ils seront incapables de se prendre en charge et courront dans les jupes de l'État-nounou au moindre problème.

Comme je l'écrivais récemment : [la fabrique d'eunuques est en marche.](#)